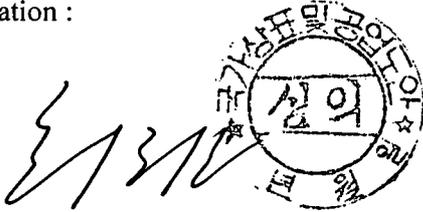


ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID
DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

— DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE —

Règle 18ter.2)

I.	Office qui envoie la déclaration : Département des marques et des dessins et modèles industriels Administration d'Etat pour le Ménagement de la Qualité Inhung-Dong No.1, Moranbong District, Pyongyang République Populaire Démocratique de Corée
II.	Numéro de l'enregistrement international: 681461
III.	Nom du titulaire (ou toute autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) :
IV.	<input type="checkbox"/> Protection pour tous les produits et/ou services <input checked="" type="checkbox"/> Protection pour une partie seulement des produits et/ou services tous les produits ou services de(s) la(es) classe(s) 01, 02, 03, 04, 06, 07, 09, 11, 14, 16, 19, 20, 21, 29, 32, 33, 35, 36, 38, 39, 40 et 42. une partie seulement des produits et/ou services de la classe 37 " Stations-service" .
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : 
VI.	Date : Juché 99(2010). 4. 30